La femme politique

Images de femmes



Laëtitia Thélot
Service éducatif
Archives départementales
de la Dordogne

DÉPARTEMENT		ANNEXE à la Circulaire du 14 avril 1908				
LA DORDOGNE	PROCES-	-VERBAL du 14 avril 1908				
	de l'installation du Conseil					
AR HUNDISSI MENT	de l'installation du Conseil municipal et de l'élection					
a Sartas	d'un Maire et d	un adjoint.				
CANTON						
~	NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séa	nce tenante, sur le registre des délibérations du Conseil				
d_lerrasson_	municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exe. Préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Mai.	mplaire dont l'un est immédiatement transmis au Sous- rie				
COMMUNE	Prejet et l'autre reste depose du Secretariai de la sid.					
1 St Large	L'an mil neuf cent Juar le Ving du mois de	Mai , a Querto Tombe les membres				
	du Conseil municipal de la commune de S. cup	proclamés par le bureau				
Nombre de membres dont le	électoral à la suite des opérations des 24 hours de sur la convocation qui leur a été adressée par le Mai					
Conseil municipal doit être composé	5 avril 1884.	re, conformement aux articles 40 8t 77 de la 101 du				
Nombre de conseil- lers en exercice	Etaient présents MM. les Conseillers municipaux	(I):				
Nombre de conseil- lers qui assistent a la	1. Marane V" Bardon Coline	15.				
seance	3. Offeet Querray	16.				
(4) Classer les conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur	1. Pacombe Helis	18				
le tableau. Cet ordre est détermi- né de la manière suivante : 1º Si tous les conseillers élus au sern-	5. Ofmein lean	19				
tin de liste ont ête nommés au premier tour, leur rang est dé-	6. forreefant Souit	20				
frages qu'ils ont obtenus : 2 Si un second tour de scrutin a été	8. Entraggeled Gustin	22.				
premier tour sont inscrits d'abord ceux qui n'ont été nommés qu'au	9. Salfiet Posis	23				
alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les conseillers	10. Sauthier andri	24				
élus au premier tour ; 3. Si la commune est sectionnée, le nom- bre de suffrages obtenus et l'or-	11. Cautel Banard 12. Jarchive And	25. 26.				
dre du scrutin déterminent le rang, sans tenir compte du nom- bre des électeurs inscrits ou vo-	13.	27.				
(t) Classer les conseillers dans l'ordre qu'its doiven compet sur l'ordre qu'its doiven compet sur me de la manière suivaule; it Si tous les conseillers élits au serne prenière tour, leur rang est determine par le nombre des autres de la conseillers élits au serne des leurs de l'entre de	14.					
	Absents MM. (2)					
(2) Indiquer si les conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.	La séance a été ouverte sous la présidence de M.	Olfexanou Panoux				
(3) Ou adjoint, ou conseiller	Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture d	es résultats constatés aux procès-verbaux des élections				
(3) Ou adjoint, ou conseiller municipal faisant fonctions de Maire.	et a déclaré installer MM. Mas Barbow . a Fanoux . a Gueyroy. H. Vaca					
	of Calmin & Garcefand. 1. Bardon . 7. Entragguest for Toffier of Santhin B. Cantel a. Gerchin .					
	a. Janthin B. Cantel a. Janthin					
	dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.					
	Madeune l'eure Sardon , le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.					
	Le Conseil a choisi pour secrétaire M. ? B. Sautel:					
	Election du Maire					
	1° TOUR DE SCRUTIN					
	Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le					
	Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote					
	écrit sur papier blanc.					
	Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:					
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne A DÉDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.					
	quels les votants se sont fait connaître					
	Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13				
(A) Larsage le nombre des ent-	Majorité absolue (4)					
frages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le	me ~					
(4) Lorsque le nombre des suf- frages exprimés est impair, la majorité se calcule d'apres le nombre pair immédiatement in- férieur. Ainsi, s'il y a lt suffrages exprimés, la majorité absolue est	M. 75) Veure Dardon M. Olexandes Ranoux	voix (6) vix voix (vix)				
(5) Mettre le nombre de voix en	Ont obtenu. M.	voix ().				
(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.	(M.	voix ()				

M. (7)____

(7) Les lignes qui suivent doi-vent être biffees si aucun des candidats n'oblient la majorité absoine.

) M.	C			voix ().
	М				voix (voix ().
ulletin						
- 0	-V	RQ PJ) ayant obtenu la I	lunalit/
own	and Reeve	barron (9.	sey () ayant optenu ia j	нигани
oix ou	étant le plus âg	é des candidats, a	ete proclame Ma	ire et a ete immed	liatement installe.	

3° TOUR DE SCRUTIN (6).

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

(6) Si le second tour de serutin ne cionne pas non plus de resultat, on grocidera à un troisième tour de serutin. La majorité absolue n'est plus lei nècessaire. En cas d'estalité de suffrages, le plus âge est nommé.

...) ayant obtenu la majorité

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal de la commune de St Lazare, 20 mai 1945 *(1 W 1322)*



Le 19 novembre DÈS LE PREMIER TOUR PAULETTE LABATUT

VOTRE CANDIDATE



Je dirai d'abord d'elle qu'elle est capable.

Dès qu'un dossier nouveau et difficile se présente, je le lui confie. Ainsi lorsque nous avons projeté de construire une nouvelle bibliothèque, c'est Paulette Labatut qui s'est attachée à en définir le programme : que faire ? Comment le faire ? Elle y a travaillé d'arrache-pied. On voit le résultat : un établissement que toute l'Aquitaine nous envie. De même lorsque nous arrivâmes à la mairie, voilà bien des années, nulle politique culturelle n'existait dans notre ville. Je lui confiai ce secteur. Là aussi, on voit le résultat : rénovation du Palace avec la troupe de la Vache Cruelle, aménagement du complexe culturel de la Visitation, création du Conservatoire municipal de musique. C'est par son travail et ses réussites qu'elle a gagné sa promotion de premier adjoint.

Je dirai ensuite qu'elle a du cœur. Elle le démontre chaque jour à la tête du bureau d'aide sociale, soucieuse de soulager la pauvreté, attentive à ne point blesser les sensibilités. Mère de famille et enseignante, elle suit avec vigilance tout ce qui touche aux affaires scolaires, aux restaurants d'enfants, aux vacances pour ceux qui doivent rester à Périgueux durant l'été. Sous son impulsion se sont créés dans notre ville ces clubs du troisième âge où nos aînés se retrouvent dans la bonne humeur. C'est elle qui prépare pour 1990 l'année des handicapés.

Je dirai enfin, car c'est l'objet de l'élection du 19 novembre, que Périgueux ne peut rêver d'un meilleur représentant au Conseil Général. Paulette Labatut connaît la ville, ses problèmes, ses ambitions, ses habitants. Elle est rompue à l'examen des dossiers, au travail des commissions, aux débats et toujours avec le sourire. Il n'y a pas mieux.

Dès le 19 novembre, faites de Paulette Labatut votre conseiller général!



Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. — Elie Philit.

Prats-de-Carlux. — André Doursat. Prats-du-Périgord. — Odile

Dauriac.

Pressignac-Vicq. — Evariste

Augeyrolles.

Pressac-d'Excideuil. — Henri Dousseau.

Prigonrieux. — François Lasternas.

Proissans. — Jean Dubois. Puymangou. — Max Masset. Puyrenier. — Edmonde Gury (M^{me}).

Q

Queyssac. — Raoul Gagnaire.

Quinsac. — Raoul Ducongé.

Rampieux. — William Taillar-,

Razac-d'Eymet. — Jean-Maurice Guigui.

Razac-de-Saussignac. — Lionel Durand-Degranges. Razac-sur-l'Isle. — Roger

Roudier.

Ribagnac. — Norbert Rondonnier.

Ribérac. — Bernard Cazeau. Roche-Chalais (La) (Saint-Michel-de-Rivière, Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon, La Roche-Chalais). — Jean Bonnichon.

Rochebeaucourt et Argentine (La). — Yves Rousseau.

Roque-Gagéac (La). — Paul Alicot.

Rouffignac-de-Sigoulès. -Marcel Royère.

Elle a 24 ans, elle est infirmière

Catherine la benjamine

Doissat, petite commune du canton de Belvès, peuplée de cent vingt-sept âmes, s'est donnée le plus jeune maire de Dordogne en la personne de Catherine Joffre.

Des yeux bleus

Cette jeune et jolie infirmière, qui travaille au centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande, aura 25 ans au mois de septembre prochain.

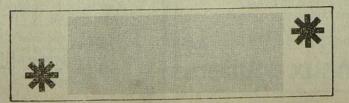
Plus que son charme et ses yeux bleus, c'est son intérêt pour la vie de la commune qui l'a portée sur le fauteuil de premier magistrat. Elle a déjà fait preuve de ses qualités d'animatrice depuis deux ans, à la présidence du Comité des fêtes qui organise, chaque année, le « rallye de la noix ». Il faut dire que

Doissat possède la plus grande noveraie d'Europe.

Catherine Joffre est aussi l'unique femme du Conseil qui comporte onze membres. Elle sera donc bien entourée. Si elle a besoin, un jour, de conseils, elle pourra toujours faire appel à son père qui fut deuxième adjoint, durant vingt-quatre ans.

Pour l'heure, elle ignore encore si l'écharpe tricolore ira bien à son teint : elle n'a pas encore reçu le ruban aux couleurs de la République.

Il lui faudra pourtant le porter cet été pour unir officiellement deux couples. « Ça va me faire tout drôle » déclare-t-elle avec le sourire, en pensant déjà à ces cérémonies officielles.





Colonia de la co

Catherine Joffre, le plus jeune maire du département. (Photo Ph. M.).